ÉNERGIE MUTUELLE

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

En février 2025, la CGT avait déjà exprimé ses vives préoccupations concernant le désengagement d'Énergie Mutuelle (EM) dans la gestion de son portefeuille d'assurés (inactifs essentiellement) et son transfert au courtier Roederer. Il y a quelques années, la CGT s'était éloignée de la gouvernance d'EM aux orientations très divergentes. La perte de la couverture sur-complémentaire des actifs (CSM) par décision des employeurs traduisait un avenir sans horizon.

Tout en assurant le suivi juridique et l'impact pour les Assurés Camieg, la parution au Journal officiel de la Décision 2026-VP-41 du 16 octobre 2026 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution précise : "Est constatée la caducité de l'agrément accordé à Énergie Mutuelle" met fin à la chronique d'une mort annoncée.

Une issue désastreuse qui acte la mort d'EM, possiblement la conséquence de lourdes responsabilités de ses dirigeants qui étaient déjà sous respiration artificielle et la tutelle politique, et sans indépendance dans leur choix de gestion. Les ex-adhérents sont avalés et invisibilisés dans Malakoff Humanis, dont la gouvernance est chahutée par des ennuis judiciaires désormais sur la place publique.

Et plus aucun critère affinitaire avec les industries électriques et gazières que la gouvernance d'EM affichait superficiellement pour effacer une triste réalité.

Pour accompagner les adhérents ainsi bouleversés, quel que soit le statut « loi Évin » ou individuel, La CGT rappelle que le contrat CSM R est la couverture dédiée aux agents IEG et à leur famille à tarif socialisé. Portée par les Activités Sociales de l'Énergie, c'est certainement le meilleur refuge pour 2027 et conserver les liens forts avec la Mutualité et les IEG.

https://www.solimut-mutuelle.fr/nos-offres-sante/offres-ieg/nos-offres-csmr/

https://www.solimut-mutuelle.fr/ayants-droit-ieg/

MONTREUIL, le 06 novembre 2026

ÉNERGIE MUTUELLE

MOBILISÉS AVEC VOUS

CONTACT :
Armand MANGOT
Référent du Secteur Protection Sociale
Espace Revendicatif et Garanties Collectives